



## Installation d'électricité pas au normes

Par **Sonia29**, le **27/09/2012** à **11:31**

Bonjour,

La maison que je loue est séparée en trois parties, toutes trois occupées par des familles différentes, l'une d'elles utilisée par le propriétaire.

Il n'existe dans toute la maison qu'un compteur général d'électricité, dans ma partie je dispose d'un sous-compteur.

Ceci fait que je verse ce que je dois à l'EDF à mon voisin, ce qui n'est bien sûr pas sans risque de litige. (Ex: Mon voisin est parti en vacances et a coupé l'électricité chez lui - et du coup chez moi...)

Le propriétaire du logement ne veut pas installer des compteurs séparés.

Je suis à jour dans tous mes paiements.

Considérant la situation comme inacceptable, que peux-je faire?

Par **cocotte1003**, le **27/09/2012** à **12:54**

Bonjour, il est strictement interdit de revendre de l'électricité s'il y a bail non meublé (sauf pour les parties communes), votre bailleur doit vous installer un compteur sous permettant de régler vos dépenses directement au fournisseur électrique. Envoyez lui une LR pour lui demander de régulariser la situation sous 2 mois par exemple sans quoi vous saisissez la justice, cordialement